

## L'Institut français de Meknès lance la troisième édition de sa *Galerie à l'air libre* !

### Thématiques : Cinéma et Bande-Dessinée

Dans une volonté d'améliorer l'espace mural tout en favorisant l'accès à l'art, le soutien aux artistes peintre marocains ou africains, l'Institut français de Meknès lance **la 3<sup>ème</sup> édition de sa *Galerie à l'air libre*** pour permettre à des artistes résidents au Maroc de peindre une œuvre au sein des espaces de l'Institut français de Meknès.

Pour cela l'IF Meknès lance un appel à projets pour la production de **2 œuvres**, qui prendront place sur les murs de l'IF dans son enceinte.

Ces réalisations s'inscrivent dans une collection à ciel ouvert de fresques et peintures murales, lancée en 2020. Ces œuvres définiront un parcours au sein de l'IF et de ses jardins.

Les techniques utilisées pour la réalisation des œuvres peuvent être toutes des techniques habituellement utilisées pour l'art urbain (affiche, mosaïque, peinture, graff, pochoir ...) pour autant qu'elles répondent au cahier des charges imposé, qu'elles soient adaptées au support, qu'elles se conforment aux normes de sécurité et qu'elles garantissent une pérennité de l'œuvre.

**Le présent appel à projet vise la sélection d'artistes sur la base de références et d'intentions relatives au projet envisagé.** Un contrat sera ensuite conclu avec les candidats retenus.

#### **1. Engagements respectifs :**

L'appel à projet donnera lieu à la signature d'un contrat entre l'IF et l'artiste. Celui-ci reprendra les obligations des deux parties, et notamment :

##### **1.1 Engagements de l'IF :**

L'IF s'engage à fournir à chacun des artistes un mur préalablement préparé, permettant une mise en œuvre immédiate de la réalisation artistique.

##### **1.2 Engagement de l'artiste :**

L'artiste réalisera une peinture murale, respectant le projet sur esquisse sélectionné par le comité de sélection de cet appel à projets.

L'artiste garantit que la réalisation de son œuvre n'engendrera aucune détérioration du mur (perçement, grattage par exemple) et s'engage à utiliser des matériaux conformes à la réglementation en vigueur et respectueux de l'environnement et du support.

L'artiste devra utiliser tous les moyens techniques nécessaires pour s'assurer de la durabilité de l'œuvre dans le temps.

L'œuvre devra être réalisée entre le **6 et le 11 décembre 2021**. **La durée d'exécution sera déterminée selon le projet retenu.**

### **Le contenu du projet ne devra pas :**

- comporter de message haineux ou discriminatoire
- risquer de porter atteinte à la réputation de l'IF
- contenir toute évocation à caractère religieux ou partisan
- contenir une marque protégée, ni faire l'objet d'un quelconque message publicitaire
- utiliser le droit d'un tiers sans son autorisation
- comporter une exploitation économique ou commerciale

Tout projet s'avérant, en tout ou partie, contraire aux bonnes mœurs sera systématiquement rejeté à l'instruction.

### **1.3 Conditions**

1.3.1 : **Les conditions techniques** pour l'installation du projet devront être précisées dans la candidature. Les moyens techniques dont dispose l'IF (échafaudage, échelles...) seront communiqués aux candidats dont les projets seront retenus.

L'IF ne gère pas la commande et la livraison des matériels (peintures, bombes, aérosols...).

1.3.2 : **Les honoraires artistiques** sont versés à la fin de la réalisation de l'œuvre.

L'œuvre sera libre de droits pour toute utilisation par l'IF dans un but de communication. Ils incluent la prestation et les matériaux utilisés et la préparation du mur. L'hébergement, les repas et les transports seront pris en charge par l'IF.

### **2. Recevabilité des candidatures :**

Ce projet s'adresse aux artistes professionnels.

L'artiste sera obligatoirement majeur et disposera d'une patente ou d'un statut d'auto-entrepreneur ou salarié par une structure professionnelle habilitée à établir une facturation. **Ne seront pas retenues les candidatures dont les projets ont été sélectionnés dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> éditions de la Galerie à l'air libre.**

### 3. Projet / technique utilisée

L'artiste devra fournir **une esquisse en situation pour candidater**

L'artiste peut postuler sur 1 seul support maximum.

### 4. Calendrier :

- Dépôt des dossiers de candidature le **vendredi 26 novembre 2021 au plus tard.**
- Résultat de la sélection le **lundi 29 novembre 2021.**
- L'œuvre devra être réalisée entre le **6 et le 11 décembre 2021.**

### 5. Composition du comité de sélection :

Le comité de sélection, présidé par Madame Dos Santos Directrice de l'If sera composé de 2 membres de l'équipe de l'If, de 2 personnalités qualifiées du monde artistique.

### 6. Modalités de participation :

Les candidats transmettront **avant le 26 novembre 2021** un dossier en format numérique à : [lyliane.dos-santos@ifmaroc.com](mailto:lyliane.dos-santos@ifmaroc.com) et [mohamed.beyoud@ifmaroc.com](mailto:mohamed.beyoud@ifmaroc.com)

### Constitution du dossier de candidature :

- Fiche de renseignement administrative, technique et budgétaire jointe à remplir
- CIN
- Conditions techniques de réalisation du projet
- Esquisse du projet avec projection sur le mur sélectionné
- Une présentation et/ou CV de l'artiste, accompagnée d'un portfolio artistique (PDF, sites internet, Instagram...)

## ANNEXE 1 : surfaces

### Support n°1

- Honoraires artistiques : 20 000 MAD
- Orientation : Cinéma

Revêtement : mur extérieur du Théâtre de l'Institut français de Meknès

Localisation : Théâtre

Largeur : 10,40 m

Hauteur : 5.70 m

Superficie : 59,28 m<sup>2</sup>



## Support n°2

- Honoraires artistiques : 10 000 MAD
- Orientations : Bande-Dessinée

Revêtement : mur Bâtiment Cours de langue

Localisation : Cours de langue

Descriptif : lieu fréquenté par des enfants, familles et tout public.

Largeur : 3,25 m

Hauteur : 4.75 m

Superficie : 15,44 m<sup>2</sup>

